



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE SAINT-LÉGER-DE-LINIÈRESEXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N°2023-2-07

Séance du 15 mars 2023

Le quinze mars deux mille vingt-trois, à vingt heures et trente minutes, s'est réuni à la mairie principale de Saint-Léger-de-Linières, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, sous la présidence de Monsieur Franck POQUIN, Maire et Président.

Présents : Franck POQUIN ; Amandine HUMEAU ; Marielle BARRÉ ; Nathalie BENAITEAU ; Catherine LEFEBVRE ; Serge MEDINA ; Lydie NORMAND ; Pascale PATEAU ; Laurence BESSONNEAU ; Benoit BOURGUILLEAU ; Laurence DUPUIS ;

Représentés ayant donné pouvoir : Pierre BEAUDOUIN, pouvoir donné à Amandine HUMEAU ; Isabelle LE GALL, pouvoir donné à Pascale PATEAU ; Marie-Noëlle LEGENTIL, pouvoir donné à Lydie NORMAND ;

Absents excusés : Marie-Annick GASCOIN ; François GUYARD ; Nicole MOREAU ;

Secrétaire de séance : Pascale PATEAU

Date de la convocation : 08 mars 2023	Nombre de membres en exercice : 17
Présents : 10	Votants : 13

DÉLIBÉRATION N°2023-2-07 – COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Rapporteur : Franck POQUIN, maire

EXPOSÉ

Conformément à l'article L. 2121.14 du CGCT qui dispose : "Le conseil municipal est présidé par le maire et, à défaut, par celui qui le remplace. Dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote."

Par analogie, ces dispositions s'appliquent au CCAS.

Un document, annexé à la note, détaille le compte administratif dont la synthèse s'établit comme suit :

FONCTIONNEMENT	Dépenses	2 942,79 €
	Recettes	11 840,41 €
	Solde fonctionnement	8 897,62 €
INVESTISSEMENT	Dépenses	0,00 €
	Recettes	0,00 €
	Solde investissement	0,00 €
DÉPENSES TOTALES		2 942,79 €
RECETTES TOTALES		11 840,41 €
RÉSULTAT		8 897,62 €

DÉLIBÉRÉ

Monsieur le Maire s'est retiré au moment du vote.

Le Conseil d'administration approuve le compte administratif 2022.

La secrétaire de séance,



Le Président,
Franck POQUIN